MRC Avignon

Avis public

Aux personnes intéressées par un projet de règlement numéro 2025-001P modifiant le Règlement numéro 004-87 « Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon » et du Document indiquant la nature des modifications à apporter aux Règlements d'urbanisme de la municipalité de Nouvelle.

Avis public est donné de ce qui suit :

1) Lors d'une séance tenue le 10 septembre 2025, le conseil de la MRC a adopté le projet de règlement numéro 2025-001P modifiant le Règlement numéro 004-87 « Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon » et du Document indiquant la nature des modifications à apporter aux Règlements d'urbanisme de la municipalité de Nouvelle;

2) Une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 8 octobre 2025, à 15 h, au Centre administratif de Maria (473, boulevard Perron, Maria);

   Au cours de cette assemblée, une commission expliquera et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer;

3) Le règlement a pour objet d'exclure de la zone agricole un emplacement d'une superficie approximative de 23,43 hectares, d'une partie des lots 4 184 010, 6 302 012 et 6 302 013, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Bonaventure nº 2.

4) Le projet de règlement est joint au présent avis public.

Donné à Maria le vingt-troisième (23e) jour de septembre de l'an deux mil vingt-cinq (23-09-2025).

David Bourdages
Directeur général et greffier-trésorier

www.mrcavignon.com

473, BOULEVARD PERRON, C. P. 2202, MARIA (QUÉBEC) G0C 1Y0
Téléphone : 418 364-2000 Courriel : info@mrcavignon.com

Extrait de résolution de la rencontre du conseil de la MRC Avignon tenue le 10 septembre 2025, à 20 h, à Pointe-à-la-Croix

Sont présents(es) :	Monsieur Mathieu Lapointe , Préfet Monsieur David Bourdages , directeur général et greffier-trésorier Madame Viviane Leblanc , secrétaire de réunion Monsieur Pascal Bujold , maire de Pointe-à-la-Croix Madame Doris Deschênes , mairesse de Saint-André-de-Restigouche Madame Cynthia Dufour , mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia Monsieur David Ferguson , maire de Ristigouche-Sud-Est Monsieur Rémi Lagacé , maire de Saint-François-d'Assise Madame Nicole Lagacé , préfète suppléante et mairesse de Matapédia Monsieur Jean-Claude Landry , maire de Maria Madame Denise Leblanc , représentante de Carleton-sur-Mer Monsieur Bruce Wafer , maire d'Escuminac
À distance :	Monsieur Guy Richard , maire de L'Ascension-de-Patapédia
Sont absents(es) :	Madame Aude Buevoz , directrice générale adjointe Madame Rachel Dugas , mairesse de Nouvelle Madame Julie Allain , Conseillère Municipalité de Nouvelle

Modification du schéma d'aménagement – Zones agricoles

CMRC-2025-09-10-495

<u>Résolution concernant le projet de règlement numéro 2025-001P modifiant le schéma d'aménagement et de développement (règlement 004-87) concernant une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Nouvelle</u>

CONSIDÉRANT le Règlement 004-87 « Schéma d'aménagement et de développement » de la MRC Avignon adopté le 9 juin 1987 et présentement en vigueur sur le territoire de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon souhaite préserver sa zone agricole par le maintien des affectations dans son Schéma d'aménagement durable et ses règlements, et ce, afin de développer ses communautés localement;

CONSIDÉRANT que les municipalités et communautés de la MRC Avignon font face à de grands défis liés aux changements climatiques et que des actions exceptionnelles doivent être prises après des analyses rigoureuses et pragmatiques;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon pour retirer un territoire de la zone agricole pour des raisons exceptionnelles;

CONSIDÉRANT qu'il est possible, en vertu des articles pertinents de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), de procéder à une modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon, par la présente résolution,

1. adopte le projet de règlement n^{o} 2025-001P modifiant le Règlement numéro 004-87 « Schéma d'aménagement et de développement » de la MRC Avignon;
2. informe la population de la MRC Avignon qu'une assemblée publique de consultation par rapport à l'adoption du Règlement n^{o} 2025-001P aura lieu le mercredi 8 octobre 2025, à 15 h, au Centre administratif de Maria (473, boulevard Perron, Maria);
3. décide de nommer responsable de la commission d'aménagement David Bourdages, directeur général, à même sa réunion régulière.

Original : Madame Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales du Québec

Copie : M. Dany Savoie, MAMH GÎM, municipalités et villes du territoire de la MRC Avignon et les MRC adjacentes

Livre des règlements

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

Projet de règlement numéro 2025-001-P modifiant le schéma d'aménagement et de développement (règlement 004-87) concernant une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Nouvelle

CONSIDÉRANT la résolution numéro CMRC-2025-09-10-495 adoptant le présent projet de règlement numéro 2025-001P qui ordonne et décrète ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2 :

2.1 La modification a pour objet d'exclure de la zone agricole un emplacement d'une superficie approximative de 23,43 hectares, d'une partie des lots 4 184 010, 6 302 012 et 6 302 013, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Bonaventure n^{o} 2.

2.2 Le secteur exclu de la zone agricole est affecté « forêt privée ».

Article 3 :

Le secteur visé est identifié sur la cartographie en annexe.

Article 4 :

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ORIGINAUX : Ministre des Affaires municipales, municipalités locales et MRC adjacentes

Livre des règlements

Document qui indique la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité

CONSIDÉRANT la résolution numéro CMRC-2025-09-10-495 adoptant le présent projet de règlement numéro 2025-001P qui ordonne et décrète ce qui suit :

Modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité

1. La modification touche la Municipalité de Nouvelle.

2. La modification a pour objet d'exclure de la zone agricole un emplacement d'une superficie approximative de 23,43 hectares, d'une partie des lots 4 184 010, 6 302 012 et 6 302 013, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Bonaventure n^{o} 2.

Le secteur exclu de la zone agricole est affecté « forêt privée ».

3. Le secteur visé est identifié sur la cartographie en annexe.

Originaux: Ministre des Affaires municipales, municipalités locales et MRC adjacentes

Livre des règlements

David Bourdages
Directeur général et greffier-trésorier